



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 196-2023
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.265

Déposée le : 05.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Widmer (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Ritter (Burgdorf, PVL)
Fisli (Meikirch, PS)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Cours durant la canicule : le canton doit prendre ses responsabilités et présenter une stratégie

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'examiner quelles mesures de construction le canton peut prendre à l'avenir en ce qui concerne ses propres bâtiments scolaires, à l'intérieur comme à l'extérieur (nouveaux édifices, rénovations, modernisations, etc.), afin de les adapter aux nouvelles conditions climatiques et de pouvoir garantir un cadre propice à l'apprentissage pour les élèves et pour les enseignantes et enseignants, même en cas de fortes chaleurs ;
2. d'examiner les moyens appropriés pour promouvoir des mesures de construction dans les bâtiments scolaires de l'école obligatoire sous la responsabilité des communes, comme cela est indiqué au point 1 ;
3. d'examiner des mesures d'ordre organisationnel pour les écoles primaires et toutes les autres écoles relevant du canton, susceptibles de garantir la santé des élèves et des enseignantes et enseignants en cas d'augmentation du nombre de jours de canicule. Ce faisant, il convient notamment de prendre en compte les mesures que d'autres cantons (et pays) ont déjà essayées ou mises en œuvre ;
4. d'examiner comment garantir au mieux l'accès des élèves et des enseignantes et enseignants aux mesures de précaution en matière de santé (p. ex. pauses pour s'hydrater, se rafraîchir, se mettre à l'ombre, quitter la salle de classe, etc.) en période de forte chaleur ;
5. d'examiner la forme que pourrait prendre une stratégie cantonale destinée à faire face au défi posé à l'enseignement pendant les épisodes caniculaires.

Développement :

La semaine 34 de l'année 2023 a été extrême. Extrême en ce qui concerne la chaleur extérieure, et donc aussi à l'intérieur des bâtiments. Le défi est extrême pour les écoles qui ont eu à gérer leur structure malgré les nombreuses difficultés et les imprévus. Dans de nombreux endroits, le thermomètre dans les salles de classe est monté bien au-dessus de la limite du supportable : des températures de plus de 30°C en maints endroits, voire de plus de 40°C dans certaines salles de classe. Or, étant donné qu'il n'y a pas de règle établie pour gérer le problème de la chaleur extrême en période scolaire, ce sont les enseignantes et enseignants qui ont dû voir quelle réponse apporter face à ce défi. Beaucoup ont choisi de donner leurs cours dans des endroits plus frais (forêt, piscine, sous-sol, etc.). Cependant, on trouve aussi de nombreux échos indiquant que, dans certaines les classes, les cours ont été dispensés comme le prévoit l'emploi du temps. Notons que les incertitudes liées aux possibilités et aux inconvénients en pareil cas étaient grandes, y compris pour les directions d'école. Car un jour ou l'autre, même les piscines ou les caves sont comblées. Alors comment faire ?

Les mesures d'ordre sanitaire, comme le fait qu'un accès à suffisamment d'eau potable soit garanti en tout temps, sont tout aussi importantes. Cela dit, un autre dilemme se pose : d'une part, le besoin d'enseigner en plein air en raison de la chaleur et, d'autre part, la nécessité de rester à l'intérieur en raison de niveaux d'ozone élevés. Toutefois, il ne devrait pas être permis de dispenser les cours d'éducation physique et sportive en plein air, en tout cas pas à partir de midi.

Dans les années à venir, le défi que représente le fait d'avoir à enseigner en période de canicule va indéniablement gagner en acuité à mesure que se poursuit le changement climatique. Il faudrait donc que les écoles du canton se préparent de manière adéquate à ces journées de canicule, que ce soit par des mesures concernant la construction et les infrastructures dans les écoles et aux alentours (p. ex. climatiseurs, aménagements techniques, désimperméabilisation des sols, zones ombragées et points d'eau) ou encore par des mesures concernant la planification des cours, le calendrier des vacances, l'organisation des emplois du temps voire même en lançant le débat autour de l'idée qui consisterait à suspendre les cours les jours de canicule.

Le canton ne saurait laisser l'école obligatoire et les écoles secondaires affronter seules cette situation. Déferer tout bonnement la responsabilité au corps enseignant n'est pas une solution satisfaisante et est le signe d'un manque de soutien, d'estime et de sens des responsabilités. Aussi est-il nécessaire d'élaborer une stratégie commune qui apporte une vraie aide aux écoles et leur permette de relever le défi de manière appropriée. Enfin, le canton a aussi un devoir de protection vis-à-vis des personnes qu'il emploie et de leur santé, ainsi que de celle des élèves.

Destinataire

– Grand Conseil